



Association des Familles d'Accueil

Montrigaud
63700 – SAINT-ELOY-LES-MINES
Association Loi 1901 n° 2964

**Monsieur le Président du Conseil Général
Hôtel du Département
24, rue Saint-Esprit**

63033 – CLERMONT-FERRAND Cédex 1

Saint-Eloy, le 5 Janvier 2009

Monsieur le Président,

Les membres de notre association attirent votre attention sur le mode d'établissement des grilles GIR.

Le barème des frais d'entretien **GIR 1 = 5 MG, GIR 2 = 4 MG, GIR 3 et 4 = 3 MG, GIR 5 et 6 = 2 MG**, nous semble totalement illogique, étant donné que le GIR ne permet pas d'évaluer les besoins en nourriture, chauffage, lessive, etc,.....

Par ailleurs, un montant inférieur à **4 MG** ne peut être qu'une incitation à la maltraitance.

Nous vous demandons donc de bien vouloir modifier cette grille, et ceci, d'abord dans l'intérêt des personnes que nous accueillons.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour la Présidente : J. DENIZON,
La Secrétaire : J. BERTHOMIER.